

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BONNEAU	(procuration à M. AZIMI)
Mme RAKOTOMALALA	(procuration à Mme BAUDRY)
M. GAYDOUK	(procuration à M. LONGEAULT)
Mme DUBOIS	(procuration à Mme ABLOUH)
M. FOURE	(procuration M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIM

M. HILALI

M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

REGLEMENT DE LA MICRO-FOLIE AU SEIN DU PHENIX

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d’orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants

VU la Commission Culture Sport Jeunesse du 3 février 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer par voie réglementaire le règlement intérieur de la Micro-Folie joint en annexe, au sein du Phénix,

ENTENDU l'exposé de Madame Sandrine CHIARETTO, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et la Vie associative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

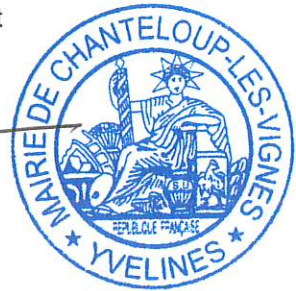
APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la Micro-Folie.

AUTORISE le Maire à signer le règlement de la Micro-Folie

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250325-2025-DEL-18-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025